

Les chambres de la dette de Prusse
Berlin, 13 juin. — M. de Boetticher a, au jourd'hui, à trois heures, aux deux Chambres de la dette de Prusse, la lecture de leur rapport.

Le duc de Ratibor, président de la Chambre des Seigneurs, a levé la séance en posant trois vœux en l'honneur de l'Empereur.

L'Allemagne et la Suisse
Berlin 13 juin. — Le Reichstag a adopté le traité d'établissement avec la Suisse à l'unanimité.

L'occupation de l'Égypte par les Anglais
Londres, 13 juin. — A la Chambre des Communes, sir Ferguson dit que l'ambassadeur de Turquie informé par sir Salisbury du désir du Sultan, de renouer les négociations au sujet de l'occupation de l'Égypte par les anglais, et qu'il lui communique, dans ce but, un projet de convention.

M. Sauton n'a pas fait connaître son sentiment au sujet de la réponse qui lui a été donnée.

Sir Ferguson dit que le gouvernement ne peut donner aucune explication à ce sujet.

La taxe sur les ouvriers étrangers
Paris, 13 juin. — M. Ribot, ministre des affaires étrangères, a été entendu aujourd'hui par la commission chargée d'examiner les propositions de loi tendant à appliquer une taxe de séjour aux ouvriers étrangers.

Sans se prononcer sur le principe des taxes proposées, M. Ribot a fait observer que les traités d'amitié, conclus par la France avec la plupart des puissances, assument les étrangers aux nationaux.

Plusieurs de ces traités expirent en 1892 ; mais d'autres sont valables jusqu'en 1897.

Il y a la question d'ordre international sur laquelle le ministre a particulièrement attiré l'attention de la commission.

La question qui se pose est celle de savoir s'il est possible, au moins avant l'expiration des traités actuels, d'assujettir les ouvriers étrangers à une taxe spéciale que nos ouvriers n'auraient pas à payer.

Rejets de pouvoirs
Paris, 13 juin. — La chambre criminelle de la cour de cassation vient, dans son audience d'hier, de rejeter cinq pouvoirs de condamnation à mort.

Ce sont les pouvoirs de : 1° Yodanis, condamné à mort, pour assassinat et vol, par la cour d'assises de la Seine; 2° France, condamné à mort, pour assassinat, par la cour d'assises de la Haute-Saône.

3° Plot, condamné à mort, pour suppression d'enfant et complicité d'infanticide, par la cour d'assises de Maine-et-Loire; 4° Veuve Enjalbal, condamnée à mort, pour assassinat, par la cour d'assises de l'Hérault; 5° Billier, condamné à mort, pour assassinat, par la cour d'assises de la Drome.

La proscription du duc de Chartres
Paris, 13 juin. — L'article du *Monde*, sur certains récents mis en circulation dans un but intéressé par les républicains, a eu pour conséquence de réveiller les instincts perscripteurs qui sommeillent chez les opportunistes en dépit de leurs larmes et de leurs prières.

On assure, en effet, que plusieurs des membres influents de la majorité auraient, dans un bruit malicieusement tenu à la suite de la publication des conclusions malicieusement tenues à la suite d'un préjudice désaccordé entre le comte de Paris et le duc d'Orléans, envisagé l'éventualité de l'abdication du chef de la Maison de France en faveur de son fils aîné.

Si cette éventualité s'était réalisée, une proposition de loi tendant à M. le duc de Chartres les effets de la loi d'expulsion de 1886 aurait été immédiatement déposée sur le bureau de la Chambre.

On peut voir, dans ce seul fait, le véritable but poursuivi par les républicains, qui est de proscrire pour le seul plaisir de la proscription.

M. le duc de Chartres, en effet, le comte de Paris est-il abdicqué, ne fait point partie de la cour de la loi de 1886.

C'est une iniquité de plus commise par la majorité qui n'en est plus à la compter. Dans tous les cas, elle a pris trop à la légère, pour la réalité, ce qui n'est qu'un désir aussi irréalisable que modéré.

Nouvelles du Dahomey
Le *Gaulois* reçoit de Marseille un télégramme lui annonçant l'arrivée du transatlantique la *Provence*, qui arrive du Dahomey, ayant à son bord lieutenant-colonel Terrillon.

Ce télégramme confirme, en outre, les nouvelles disséminées qui auraient été émanées de ce chef et du docteur Bayol, et en même temps la lenteur mise par le commandant du *Sans* à agir contre les Dahoméens.

L'affaire des détournements de la manufacture d'armes de Saint-Etienne
Saint-Etienne, 13 juin. — Charles Alexion, l'auteur des détournements, a été arrêté par les agents de la manufacture d'armes de Saint-Etienne, et a aujourd'hui une entrevue avec M. Vallat, substitut du procureur de la République, qui lui a déclaré qu'une enquête serait ouverte aussitôt après le dépôt de sa plainte.

Les grèves en Espagne
Madrid, 13 juin. — A Valence, un groupe de femmes a obtenu l'annulation d'un magasin de chiffons à suspendre leurs travaux.

La cavalerie a dispersé des groupes de maçons qui stationnaient.

L'impression générale est que la situation se complique.

La manifestation de demain est attendue avec impatience.

Valence offre l'aspect d'une ville abandonnée.

Les troupes continuent à occuper les points stratégiques.

A Barcelone, les anarchistes continuent à exciter les grévistes à ne pas reprendre le travail.

La population n'est pas rassurée.

Clôture de la dette de Prusse
Berlin, 13 juin. — M. de Boetticher, secrétaire d'Etat, a au jourd'hui, à trois heures, aux deux Chambres de la dette de Prusse, la clôture de leur session.

Le duc de Ratibor, président de la Chambre des seigneurs, a levé la séance en posant trois vœux en l'honneur de l'Empereur.

La Suisse et l'Allemagne
Berlin, 13 juin. — Le Reichstag a adopté le traité d'établissement avec la Suisse à l'unanimité.

Explosion d'une poudrière à Spandau
Spandau, 13 juin. — La nouvelle poudrière de Spandau a explosé.

L'explosion produite par l'inflammation du coton-poudre a détruit deux bâtiments.

Dix ouvriers sont blessés.

Les Allemands en Afrique
Berlin, 13 juin. — Le prince Henri, frère de l'empereur d'Allemagne, se rendra à Zanzibar au mois d'octobre.

Il sera accompagné d'une escadre de guerre et sera chargé de remettre au sultan de Zanzibar des cadeaux de la part de Guillaume II qui fonde de grandes espérances sur ce voyage.

NOUVELLES MILITAIRES
Pendant la crise présidentielle de 1887, le général de Paris a été nommé par le 150^e régiment de chasseurs détaché de Tours à Conbrovie. L'an d'après le 20^e bataillon de chasseurs de Tunisie a été envoyé à Vincennes.

Le 1^{er} bataillon de chasseurs est venu de Rouen à Versailles il y a bientôt quatre ans.

L'accomplissement des fonctions de chef de corps du 150^e régiment d'artillerie de campagne, garnison de Paris a son effectif normal, en ne lui laissant qu'un seul bataillon de chasseurs qui sera placé à Conbrovie comme garnison définitive.

C'est un projet de loi qui sera consacré à Paris. Le départ de deux bataillons de chasseurs, 2^e et 3^e, d'un régiment de campagne qui sera conservé à Paris. Le départ de deux bataillons de chasseurs, 2^e et 3^e, d'un régiment de campagne qui sera conservé à Paris.

Une 5^e division bavaroise d'infanterie est en formation à Metz. A partir du 1^{er} octobre, il y aura dans cette ville 1^{er} état-major de corps d'armée, 3^e état-major de division, 6^e état-major de brigade et 12^e état-major.

Tout fait face à Metz. Nos 1^{er} et 2^e régiments sont en formation à Metz. Nos 1^{er} et 2^e régiments sont en formation à Metz.

Le 1^{er} état-major de corps d'armée, 3^e état-major de division, 6^e état-major de brigade et 12^e état-major.

Le 1^{er} état-major de corps d'armée, 3^e état-major de division, 6^e état-major de brigade et 12^e état-major.

Le 1^{er} état-major de corps d'armée, 3^e état-major de division, 6^e état-major de brigade et 12^e état-major.

Le 1^{er} état-major de corps d'armée, 3^e état-major de division, 6^e état-major de brigade et 12^e état-major.

Le 1^{er} état-major de corps d'armée, 3^e état-major de division, 6^e état-major de brigade et 12^e état-major.

Le 1^{er} état-major de corps d'armée, 3^e état-major de division, 6^e état-major de brigade et 12^e état-major.

Le parallèle établit la supériorité des forces allemandes à Metz.

Un journal politique annonce hier que la tunique et les pantalons allent vendus aux régiments de dragons. Nos renseignements particuliers nous permettent d'affirmer que rien, à cet égard, n'est encore décidé.

Une décision du ministre qui sera probablement appliquée, réduit aux quatre bataillons étrangers les troupes de l'armée de terre appelées à tenir garnison en Indochine, à partir du 1^{er} juillet, les cadres du 4^e régiment de tirailleurs ayant deux années de séjour aux colonies seront rapatriés. Les autres seront envoyés dans les bataillons étrangers détachés aux colonies. Quant aux régiments, ils seront répartis dans les trois premiers régiments qui sont commandés par des officiers provenant de l'infanterie de marine.

Une intéressante expérience a lieu ici à quelques jours de Paris et Dreux ; il s'agit d'essayer un appareil inventé par le docteur Bréchet, de Versailles, pour le transport des blessés en chemin de fer.

Cet appareil d'un montage très facile et permettant de circuler autour d'un blessé pour leur donner les soins nécessaires pendant le trajet, a reçu l'approbation de la commission que le Ministre de la Guerre avait nommée pour l'examiner.

La réception du 42^e régiment. Les officiers de l'armée territoriale, à l'exception de ceux qui avaient fait l'année dernière, ont un panchon au ministère de la guerre, aux généraux et aux officiers de l'armée territoriale à l'occasion de la revue du 14 juillet. M. de Freycinet a accepté l'invitation.

Le panchon aura lieu le 12 juillet à l'Hôtel Continental.

Deux sous-officiers du 5^e bataillon de chasseurs, en garnison à Dijon, MM. Montillet et Fournier, ont accompli une marche qui est un véritable tour de force.

Voici, d'après leur récit, l'itinéraire qu'ils ont parcouru : Le projet que nous avions formé était celui-ci : rechercher quelle distance nous pouvions parcourir en 24 heures ? Gray fut choisi comme terme du voyage.

Après avoir quitté à minuit le fort Beauregard où nous sommes casernés, nous avons successivement traversé les localités de : Noyon, Noyon-le-François, Crimolois, Courcelles-en-Mont-Vaux, Chevigny-Saint-Amand, Bressay-sur-Tille, Arancourt-Tille, Alligny-Saint-Médard, Mirebeau-sur-Loire, Arancourt. Nous faisons à Esserens une halte de 20 minutes (chez M. Moreau, agriculteur), nous traversons Mantilly, Arancourt-Gray et nous arrivons à neuf heures à Gray, café-restaurant du Pont, chez M. Quillier-Chevillot.

Nous sommes partis de Gray à 2 heures et de 6 heures à 12 heures. Nous avons fait un grand halte à Mirebeau. A notre retour, nous suivons l'itinéraire inverse. De neuf heures et demie à dix heures, nous sommes à Gray, nous arrivons à une heure du matin, c'est-à-dire 23 heures après notre départ, nous rentrons au fort un peu fatigués sans doute, mais ayant parcouru un trajet entre 110 et 118 kilomètres.

Dans toutes les localités traversées, notre présence a été constatée.

Corps de santé. — Le *Journal officiel* de ce jour publie la nomination de M. L. G. de la Roche, médecin principal de 2^e classe à l'hôpital militaire de Lille, aux fonctions de médecin-chef des salles militaires de l'hôpital militaire de Lille.

Le monument qui doit être élevé à la mémoire de l'amiral Courbet est sur le point d'être terminé. Cette statue qui est l'œuvre des sculpteurs Falgaire et de la maison de sculpture inaugurée, à Abbeville, au mois d'août.

A l'occasion de cette inauguration, la municipalité d'Abbeville a organisé pour cette époque un concours orphéonique.

Le plus grand édit a été donné à ce concours, auquel ont été attribués 4 000 francs de prix en espèces et 6 000 francs de récompenses diverses.

Une expérience de halte-repas a été faite à la gare de Bar-sur-Aube, avec le 10^e régiment d'infanterie constitué en bataillon de marche et venant de Châlons-sur-Marne, qui a été conduit à Troyes. Le général de Négrier commandant le 7^e corps et le sous-chef d'état-major de Châlons, M. Ait, ont assisté à cette expérience.

La halte-repas terminée à souhait, le général de Négrier a repris le train pour venir passer à Clairvaux le commandement de la 10^e division d'infanterie chargé de la garde de la maison centrale.

Le détachement s'était rendu, en tenue de campagne, aux abords de la gare. Le général a été entouré de ses officiers et de ses sous-officiers. Il a félicité les 3^e officiers qui les commandent. Le capitaine Meunier, et les sous-lieutenants Chavet et Aptès. Il est ensuite reparti pour Besançon.

UN NOUVEAU CHARBONNAGE

La question du charbon, ce pain de l'industrie, est une de celles qui préoccupent le plus à l'heure actuelle, non seulement les économistes, mais encore les penseurs. L'année qui vient de finir, celle que nous traversons, en fait ressortir de plus en plus les dangers pour l'avenir de la production, et on appelle « la famine de la houille », comme il y a eu en Angleterre la famine du coton.

Il est un fait à peu près démenté aujourd'hui, c'est que la consommation s'accroît vite que la production et que les réserves d'ailleurs, la production, d'ici à quelques années, ne pourra plus suffire aux besoins de la consommation.

Si l'on suppose en effet que la consommation française s'accroisse de moitié en 50 ans, on trouve, en moyenne, en partant de chiffres qui sont en fait consommés en 1888, nous trouvons pour l'année 1890 une consommation de 57,467,000 tonnes.

Or, depuis douze ans, notre production ne s'accroît que d'un million de tonnes tous les deux ans. En 1890, elle sera de 35 millions de tonnes, d'où un déficit de 22 millions de tonnes.

Ce déficit, qui ne dépasse guère aujourd'hui un dixième de millions de tonnes, nous le pourrions combler avec la houille de l'Allemagne et de Belgique. Mais, d'une part, n'est-ce pas déplorable que nous en soyons réduits à recourir aux étrangers et, d'autre part, n'est-ce pas à craindre que la consommation s'accroisse d'autant plus vite que les réserves d'ailleurs, la production, d'ici à quelques années, ne pourra plus suffire aux besoins de la consommation.

Si l'on suppose en effet que la consommation française s'accroisse de moitié en 50 ans, on trouve, en moyenne, en partant de chiffres qui sont en fait consommés en 1888, nous trouvons pour l'année 1890 une consommation de 57,467,000 tonnes.

Or, depuis douze ans, notre production ne s'accroît que d'un million de tonnes tous les deux ans. En 1890, elle sera de 35 millions de tonnes, d'où un déficit de 22 millions de tonnes.

Ce déficit, qui ne dépasse guère aujourd'hui un dixième de millions de tonnes, nous le pourrions combler avec la houille de l'Allemagne et de Belgique. Mais, d'une part, n'est-ce pas déplorable que nous en soyons réduits à recourir aux étrangers et, d'autre part, n'est-ce pas à craindre que la consommation s'accroisse d'autant plus vite que les réserves d'ailleurs, la production, d'ici à quelques années, ne pourra plus suffire aux besoins de la consommation.

Si l'on suppose en effet que la consommation française s'accroisse de moitié en 50 ans, on trouve, en moyenne, en partant de chiffres qui sont en fait consommés en 1888, nous trouvons pour l'année 1890 une consommation de 57,467,000 tonnes.

Or, depuis douze ans, notre production ne s'accroît que d'un million de tonnes tous les deux ans. En 1890, elle sera de 35 millions de tonnes, d'où un déficit de 22 millions de tonnes.

Ce déficit, qui ne dépasse guère aujourd'hui un dixième de millions de tonnes, nous le pourrions combler avec la houille de l'Allemagne et de Belgique. Mais, d'une part, n'est-ce pas déplorable que nous en soyons réduits à recourir aux étrangers et, d'autre part, n'est-ce pas à craindre que la consommation s'accroisse d'autant plus vite que les réserves d'ailleurs, la production, d'ici à quelques années, ne pourra plus suffire aux besoins de la consommation.

Si l'on suppose en effet que la consommation française s'accroisse de moitié en 50 ans, on trouve, en moyenne, en partant de chiffres qui sont en fait consommés en 1888, nous trouvons pour l'année 1890 une consommation de 57,467,000 tonnes.

Or, depuis douze ans, notre production ne s'accroît que d'un million de tonnes tous les deux ans. En 1890, elle sera de 35 millions de tonnes, d'où un déficit de 22 millions de tonnes.

Ce déficit, qui ne dépasse guère aujourd'hui un dixième de millions de tonnes, nous le pourrions combler avec la houille de l'Allemagne et de Belgique. Mais, d'une part, n'est-ce pas déplorable que nous en soyons réduits à recourir aux étrangers et, d'autre part, n'est-ce pas à craindre que la consommation s'accroisse d'autant plus vite que les réserves d'ailleurs, la production, d'ici à quelques années, ne pourra plus suffire aux besoins de la consommation.

Si l'on suppose en effet que la consommation française s'accroisse de moitié en 50 ans, on trouve, en moyenne, en partant de chiffres qui sont en fait consommés en 1888, nous trouvons pour l'année 1890 une consommation de 57,467,000 tonnes.

Or, depuis douze ans, notre production ne s'accroît que d'un million de tonnes tous les deux ans. En 1890, elle sera de 35 millions de tonnes, d'où un déficit de 22 millions de tonnes.

Ce déficit, qui ne dépasse guère aujourd'hui un dixième de millions de tonnes, nous le pourrions combler avec la houille de l'Allemagne et de Belgique. Mais, d'une part, n'est-ce pas déplorable que nous en soyons réduits à recourir aux étrangers et, d'autre part, n'est-ce pas à craindre que la consommation s'accroisse d'autant plus vite que les réserves d'ailleurs, la production, d'ici à quelques années, ne pourra plus suffire aux besoins de la consommation.

tant de Bouchain par la route de Bouchain à Aniche, jusqu'aux environs de la petite commune d'Embercourt; de là on tire une ligne idéale jusqu'à la hauteur de la commune d'Arleux, et l'on regagne Bouchain, avec cours de la Sennée jusqu'à Etrun et de l'Escaut jusqu'à notre point de départ.

Un point de vue industriel, cette région est une des plus riches de notre département; les villages sont éparpillés de part et d'autre, et de quelques hectares de sucre, on ne trouve guère que des cultivateurs.

La mise en valeur du terrain houiller pourrait donner un véritable cours de prospérité à une grande partie des cantons d'Arleux, de Bouchain et de Cambrai.

Mais au point de vue des transports, cette concession est merveilleusement placée. Jusqu'à l'ouverture de la ligne de Valenciennes à Valenciennes, on ne peut guère d'espérer le prompt développement, tous les charbons expédiés par ce sont obligés d'emprunter la voie du canal de la Sennée et de l'Escaut. Or, le charbonnage de Bouchain est précisément à cheval sur ces deux canaux. Les ferries de Somain à Cambrai et d'Ansbury à Douai et Cambrai, qu'il sera facile de relier par une voie transversale peu étendue, fourniront toutes les facilités d'un véritable réseau pour transporter les charbons, et accéder facilement sur nos places du Nord, comme sur le marché d'Amiens, de Saint-Quentin et de Paris.

Nous ne parlons que pour mémoire de la région carabonnaire où l'industrie est très développée et qui pourra s'approprier sur place, facilité qui, à cause des distances, lui était à peu près complètement refusée jusqu'ici.

Aussi est-ce sans étonnement que nous avons aperçu récemment une Société venant de se former pour relever l'ancien projet des Saint-Quentinois. A la tête de cette société, nous remarquons, outre des industriels et des négociants du pays, les noms de M. Léon Chatelet, le publiciste distingué, et de M. Saintry, ancien directeur de la Compagnie transatlantique.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur les résultats qui seront obtenus, mais nous avons l'impression que ce projet sera très utile à l'étranger, sera pour notre pays la source d'une véritable prospérité. C'est un but doublement louable et que nous ne saurions trop approuver.

C. KERKIN.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix, 13 juin. — Hauteur barométrique, 756. Température à 7 heures du matin, 13 degrés au-dessus de zéro. A midi, 20 degrés au-dessus de zéro. A 5 heures du soir, 20 degrés au-dessus de zéro. A 8 heures du soir, 16 degrés au-dessus de zéro.

Paris, 13 juin. — Le baromètre monte sur les côtes de l'Océan; la hausse a été rapide sur les îles Britanniques, elle a été supérieure à 755 mm se montre au large du continent d'Espagne. Les vents du Nord ont soufflé de la Manche et de la mer du Nord. Les nuages de la Manche sont transportés sur l'Allemagne, celui du golfe de Gênes sur l'Italie, celui du golfe de Gascogne sur la France (Brest 755 mm). Les vents des régions Nord dominent; ils sont forts en Provence. Les pluies sont tombées sur l'Espagne, le Portugal, le Sud-Ouest de la France (Brest 755 mm). Les vents des régions Nord dominent; ils sont forts en Provence. Les pluies sont tombées sur l'Espagne, le Portugal, le Sud-Ouest de la France (Brest 755 mm). Les vents des régions Nord dominent; ils sont forts en Provence. Les pluies sont tombées sur l'Espagne, le Portugal, le Sud-Ouest de la France (Brest 755 mm).

En France, le temps reste à la pluie dans l'Est et à l'ouest, et dans les autres régions avec température toujours basse.

A Paris, hier, pluie dans la nuit, tonnerre vers 7 h. soir.

Température : maximum 18 degrés 7/10 minimum, 19 degrés 9/10.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La propriété Pierre Cotteau. — Dans sa séance d'hier, le Sénat a entendu la lecture de la loi relative à la propriété de M. Pierre Cotteau, rue du Grand-Carmel.

Messieurs, la ville de Roubaix (Nord) se propose d'acquiescer à une proposition de loi relative à la propriété de M. Pierre Cotteau, rue du Grand-Carmel.

Messieurs, la ville de Roubaix (Nord) se propose d'acquiescer à une proposition de loi relative à la propriété de M. Pierre Cotteau, rue du Grand-Carmel.

Messieurs, la ville de Roubaix (Nord) se propose d'acquiescer à une proposition de loi relative à la propriété de M. Pierre Cotteau, rue du Grand-Carmel.

Messieurs, la ville de Roubaix (Nord) se propose d'acquiescer à une proposition de loi relative à la propriété de M. Pierre Cotteau, rue du Grand-Carmel.

Messieurs, la ville de Roubaix (Nord) se propose d'acquiescer à une proposition de loi relative à la propriété de M. Pierre Cotteau, rue du Grand-Carmel.

Messieurs, la ville de Roubaix (Nord) se propose d'acquiescer à une proposition de loi relative à la propriété de M. Pierre Cotteau, rue du Grand-Carmel.

Messieurs, la ville de Roubaix (Nord) se propose d'acquiescer à une proposition de loi relative à la propriété de M. Pierre Cotteau, rue du Grand-Carmel.

Messieurs, la ville de Roubaix (Nord) se propose d'acquiescer à une proposition de loi relative à la propriété de M. Pierre Cotteau, rue du Grand-Carmel.

Messieurs, la ville de Roubaix (Nord) se propose d'acquiescer à une proposition de loi relative à la propriété de M. Pierre Cotteau, rue du Grand-Carmel.

Messieurs, la ville de Roubaix (Nord) se propose d'acquiescer à une proposition de loi relative à la propriété de M. Pierre Cotteau, rue du Grand-Carmel.

Messieurs, la ville de Roubaix (Nord) se propose d'acquiescer à une proposition de loi relative à la propriété de M. Pierre Cotteau, rue du Grand-Carmel.

Messieurs, la ville de Roubaix (Nord) se propose d'acquiescer à une proposition de loi relative à la propriété de M. Pierre Cotteau, rue du Grand-Carmel.

Messieurs, la ville de Roubaix (Nord) se propose d'acquiescer à une proposition de loi relative à la propriété de M. Pierre Cotteau, rue du Grand-Carmel.

Messieurs, la ville de Roubaix (Nord) se propose d'acquiescer à une proposition de loi relative à la propriété de M. Pierre Cotteau, rue du Grand-Carmel.

Messieurs, la ville de Roubaix (Nord) se propose d'acquiescer à une proposition de loi relative à la propriété de M. Pierre Cotteau, rue du Grand-Carmel.

Messieurs, la ville de Roubaix (Nord) se propose d'acquiescer à une proposition de loi relative à la propriété de M. Pierre Cotteau, rue du Grand-Carmel.

Messieurs, la ville de Roubaix (Nord) se propose d'acquiescer à une proposition de loi relative à la propriété de M. Pierre Cotteau, rue du Grand-Carmel.

Messieurs, la ville de Roubaix (Nord) se propose d'acquiescer à une proposition de loi relative à la propriété de M. Pierre Cotteau, rue du Grand-Carmel.

Messieurs, la ville de Roubaix (Nord) se propose d'acquiescer à une proposition de loi relative à la propriété de M. Pierre Cotteau, rue du Grand-Carmel.

Messieurs, la ville de Roubaix (Nord) se propose d'acquiescer à une proposition de loi relative à la propriété de M. Pierre Cotteau, rue du Grand-Carmel.

Messieurs, la ville de Roubaix (Nord) se propose d'acquiescer à une proposition de loi relative à la propriété de M. Pierre Cotteau, rue du Grand-Carmel.

Crouse à été longuement questionné par M. le juge d'instruction, mais il a formellement nié être coupable du vol qu'on lui attribue. Il a été reconduit à Lille, sans vouloir rien avouer.

Le Nord illustré. — Le numéro du *Nord illustré* qui paraît aujourd'hui est entièrement consacré à l'actualité locale et régionale.

Le journal donne d'abord la reproduction de la statue de la victoire d'Honcheste, qui doit être inaugurée par le ministre de la guerre ou son représentant, ainsi que son portrait du sculpteur, Albert Darq, l'auteur de cette statue.

A signaler également une superbe vue de la procession d'Armentières, d'après un cliché instantané de M. Bataure, photographe à Armentières, et un souvenir du dernier congrès des brasseurs de Lille, un groupe de brasseurs en costume moderne, photographiés leur sortie de la fosse n° 3, des mines de Liévin.

Chronique religieuse. — La fête du Sacré-Cœur a été, vendredi, dans toutes les paroisses de Roubaix, l'occasion d'une manifestation de foi et de piété.

Une messe a été célébrée sans délai particulier, la solennité étant renvoyée à dimanche, cette fête a attiré à toutes les messes de nombreux assistants dont beaucoup ont communiqué.

A l'office du soir, qui a lieu pendant l'octave du Sacré-Cœur, la foule a été considérable. Dans la chapelle de la Visitation, la fête a été célébrée solennellement. Les membres de la garde d'honneur établie dans cet oratoire ont assisté à la messe de sept heures et ont salué qui a eu lieu à huit heures 1/2. Aux deux offices, la chapelle était bondée.

Un père jésuite a parlé de la dévotion au Sacré-Cœur. Il a montré qu'elle était conforme, à la raison et à la doctrine de l'Eglise et a indiqué en quels fruits d'humilité et de charité que l'on devait en recueillir.

La bénédiction du Saint-Sacrement a terminé la cérémonie.

La rue Milin. — Mise en état de viabilité. — Par arrêté préfectoral, en date du 22 mars, la rue Milin, comprise entre les rues de Trichon et des Fleurs, est déclarée ouverte et classée au réseau de la voirie urbaine de Roubaix.

Le plan qui a été dressé pour l'ouverture de cette rue a été soumis au conseil municipal, afin que les propriétaires intéressés puissent en prendre connaissance.

Une grève. — Une grève aurait été décelée ce qu'on nous assure, dans une filature, parce que les patrons ont voulu appliquer la loi de 1848 réglementant le travail à 12 heures par jour.

Les ouvriers acceptent de ne travailler que 12 heures, mais ils veulent un salaire égal à celui qu'ils recevaient lorsqu'ils travaillaient davantage.

Cent dix ouvriers auraient, de ce fait, quitté les ateliers.

Un accident sur la voie ferrée. — Un accident s'est produit, vendredi matin, sur la ligne de Valenciennes à Valenciennes, à la halte de Valenciennes. Un train de voyageurs a heurté un train de marchandises.

Dans le train qui part de Valenciennes à 7 h. 15, avaient pris place deux voyageurs munis de billets et à quelques heures de Valenciennes, ils ont été surpris par un train de marchandises qui les a heurtés.

Les voyageurs ont été blessés et ont été transportés à l'hôpital.